



♠ ➤ Aide ➤ Contact et réclamations ➤ Vol retardé

Ai-je droit à une compensation si mon vol est retardé?

Si le retard est de 3 heures ou plus, vous pouvez avoir droit à un remboursement. Cela a été déterminé par la Cour de justice des Communautés européennes sur la base de réglementations européennes (règlement de l'UE (CE) n° 261/2004).

Votre droit à un remboursement dépend d'un certain nombre de facteurs. Il arrive qu'un vol soit retardé en raison d'une « circonstance extraordinaire ». En tant que compagnie aérienne, nous ne pouvons rien y faire. Il peut s'agir de grèves, d'intempéries ou de problèmes de sécurité.

Votre vol est retardé pour une autre raison ? Dans ce cas, vous aurez probablement droit à un remboursement. Le niveau de remboursement dépend de la distance de vol.

- 250 € Pour des vols inférieurs à 1500 km
- 400 € Pour des vols effectués dans l'UE dont la distance est supérieure à 1500 km, et pour les autres vols dont la distance est comprise entre 1500 et 3500 km
- 600 € Pour des vols effectués hors de l'UE, supérieurs à 3 500 km

Si votre vol a un retard de plus de 3 heures, vous avez la possibilité de demander une indemnisation au moyen de notre <u>formulaire de réclamation</u>. Veillez à avoir vos informations de réservation comme le numéro du vol, la date du vol et le numéro de réservation, ainsi que les justificatifs de vos frais éventuels à portée de main. Si êtes passé(e) par une agence de voyage pour votre réservation, la demande d'indemnisation s'effectue ici également.

Avons-nous répondu à votre question ?*		
d Oui	♥ Non	

Questions liées